

représentant un grand nombre des grands cabinets d'avocats des États-Unis ont écrit une lettre ouverte dans laquelle ils demandaient instamment au gouvernement fédéral de se refuser à briguer les faveurs de certaines branches de production nationales en libellant la Loi de mise en oeuvre de l'Accord issu des NCM d'une manière qui risquerait de diluer encore plus le texte convenu à l'occasion de ces négociations :

À un moment où de nombreux nouveaux pays industriels mettent en place leurs propres procédures de recours commerciaux parallèlement à l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires, il est évident que les États-Unis doivent jouer un rôle de chef de file lorsqu'il s'agit de contenir les intérêts nationaux qui cherchent à remplacer les droits de douane et les barrières non tarifaires par des recours commerciaux³⁷.

Cette préoccupation, bien évidemment, est encore loin de prédominer à Washington. Néanmoins, on peut s'en féliciter et il jette les bases d'une action prudente pour la formation d'une alliance avec les exportateurs américains, les utilisateurs d'intrants importés et les groupements de consommateurs, alliance qui pourrait contribuer au lancement d'un processus de réforme progressive correspondant à la démarche décrite dans le présent document. Les Canadiens, tant le gouvernement que, ce qui est peut-être encore plus important, le secteur privé, pourraient activement chercher à établir des liens, en agissant à titre personnel et au moyen d'associations professionnelles et d'organisations de consommateurs, avec les personnes aux États-Unis dont le gagne-pain et le bien-être dépendent d'échanges commerciaux qui soient vraiment libres et sans entrave, et oeuvrer avec elles afin de former la coalition d'intérêts qui s'impose.

³⁷ Voir « Trade Lawyers Urge That GATT Bill Not Restrict U.S. AD, CVD Laws », *in* *Inside U.S. Trade, Special Report* (13 mai 1994), pp. S-7, S-8. Est également pertinente, dans ce contexte, la récente ébauche de rapport du Congressional Budget Office (CBO) [Commission des finances du Congrès], qui critique vigoureusement la loi et les pratiques actuelles des États-Unis en matière de recours commerciaux : [Traduction] « Il se dégage de l'analyse que la législation américaine traite la fixation des prix des importations sur le marché américain différemment de la manière dont elle traite la fixation des biens de fabrication nationale... Au fil du temps, la législation en matière de droits antidumping et compensateurs est devenue pour les entreprises américaines une source de protection contre la concurrence étrangère. » Voir Congressional Budget Office, « A Review of U.S. Antidumping and Countervailing-Duty Law and Policy », Washington, Mai 1994, pp. 1-8 et, comme on pouvait s'y attendre, la réaction virulente du département du Commerce et du groupe des parlementaires défendant l'industrie sidérurgique, ce dont rend compte l'article « Senior U.S. Official, Members Criticize CBO for Trade Law Study », *in* *Inside U.S. Trade, Special Report* (10 juin 1994), pp. S-5, S-6.